



## Litige dommage électrique

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour à tous,  
J'ai un équipement électrique (moteur du portail automatique) qui a grillé suite à une panne d'alimentation électrique de tout le quartier.  
Le sinistre date de mars 2022. La panne a touché tout un groupe de maisons et duré plus de 10 heures.

Mon assureur n'a remboursé qu'une partie (1000 euros sur 1500) car il a déduit la franchise (normal) et estimé le devis trop élevé (mais il y avait urgence, donc j'étais dans l'impossibilité de faire jouer la concurrence).

J'ai demandé à l'assureur de faire un recours contre ENEDIS pour récupérer la franchise et éventuellement mon reste à charge.

Mais je ne comprend rien au processus de ce recours.  
L'assureur et son cabinet d'expert semblent assez peu réactifs.

Ai-je un espoir que ce recours aboutisse ou est-ce peine perdue ? ENEDIS reconnaît-il parfois sa responsabilité lorsque la panne a provoqué des dommages ? ou sont-ils totalement intouchables du fait du monopole ?

Qui peut m'expliquer les recours possibles ? ou impossibles ?  
Merci d'avance !

-----  
Par morobar

Bonjour,  
ENEDIS reconnaît-il parfois sa responsabilité lorsque la panne a provoqué des dommages  
La réponse est affirmative.

-----  
Par yapasdequoi

Merci de votre réponse encourageante.

Mais comment l'obtenir ? J'ai demandé à mon assureur de faire le recours, mais apparemment ça n'avance pas !

-----  
Par morobar

Je ne me souviens plus exactement de l'instruction (2004)  
A la suite d'un piratage du transfo de la zone par des gens du voyage, le rétablissement a envoyé du 380 v dans nos circuits, et tout a sauté.  
Un expert est passé, a chiffré les dégâts et on a touché des sous, néons et informatique.

-----  
Par yapasdequoi

Merci. Mais ça ne m'avance pas tellement

-----  
Par isernon

bonjour,

lorsqu'une surtension est intervenue sur le réseau électrique en dommageant des appareils électriques chez les clients, les titulaires du contrat de fourniture ont intérêt à saisir directement le concessionnaire qui rembourse selon le montant

directement les frais de réparations ou de remplacement occasionnés par ce défaut sur le réseau électrique.

en fait, le problème semble provenir de votre assureur.

salutations

-----

Par yapasdequoi

Je dois saisir mon fournisseur d'électricité ? Ou mon assureur ? Qu'est-il censé faire ?  
Merci de préciser la démarche que je dois faire.